

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRUYERES

Séance du mardi 07 décembre 2021- N°DCM_2021_097

NOMBRES DE MEMBRES		
Nombre effectif légal du Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice actuellement	Nombre de membres présents à la séance
23	23	17
Nombre de membres ayant donné pouvoir	Nombre de membres excusés	Nombre de membres absents
5	0	1

L'an deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre 2021, à 20h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MASY.

A été nommé(e) secrétaire : Madame Elisabeth CHRISTOPHE

Présents : Monsieur Denis MASY, Madame Pascale FETET, Monsieur Martial HILAIRE, Monsieur Jean-Paul MENIA, Monsieur Jean-Albert HABY, Madame Sandrine REMY, Monsieur Daniel RUZZIER, Monsieur Philippe LEGER, Monsieur Fabien RICHARD, Madame Sylvie GUILLAUME, Monsieur Cyril ISSELET, Madame Elisabeth CUNY, Madame Corinne SAUMIER, Monsieur Ludovic DURAIN, Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Pascal POIROT, Monsieur Christian CERF

Ont donné pouvoir : Madame Céline LECOMTE par Monsieur Fabien RICHARD, Madame Anna WAGNER-MAIRE par Monsieur Martial HILAIRE, Monsieur Geoffrey FONDERFLICK par Monsieur Denis MASY, Monsieur Olivier REMY par Madame Pascale FETET, Madame Marie LAURENT par Monsieur Pascal POIROT

Date de la convocation
03 décembre 2021

Date d'affichage
03 décembre 2021

**Finances – Fixation du tarif de l'eau –
Année 2022**

Monsieur Jean-Paul MENIA, adjoint chargé des travaux, expose aux conseillers municipaux que, par délibération n° DCM 2020-083 en date du 22 Septembre 2020, le Conseil Municipal a fixé le tarif de vente de l'eau potable (part communale) par mètre cube à 1.45 € HT et à 18 € HT le tarif de location des compteurs pour l'année 2021.

Il rappelle que le prix actuel ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement engagés sur le budget de l'Eau, et, il y aurait lieu de porter le tarif à 1.82 € HT le mètre cube pour obtenir un équilibre.

Il indique que sous réserve de toute augmentation supplémentaire des charges de fonctionnement sur les prochaines années, il est proposé de lisser l'écart constaté entre le prix de vente et le prix de revient soit 0.37 € HT sur les 4 années à venir et de fixer le prix du mètre cube pour l'année 2022 à 1.54 € HT

Il fait part aux membres du Conseil Municipal que la commission stratégie urbaine du 24 novembre 2021 a émis un avis favorable.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération DCM_2020_083 en date du 22 septembre 2020,

Vu l'avis de la commission stratégie urbaine du 24 novembre 2021

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul MENIA, Adjoint chargé des travaux,

Après en avoir délibéré, à 21 votes POUR et 1 vote CONTRE (Mme Sandrine REMY)

FIXE, à 1,54€ HT par mètre cube le tarif de vente de l'eau potable (part communale) et à 18€ HT le tarif de location des compteurs d'eau pour l'année 2022.

*Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Denis MASY*

